



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E94682

VALABLE JUSQU'AU 25/02/2027

ÉDITÉ LE 02/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/03/2011

Forme juridique : SARL  
DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ALENCON 2011B00088

Siret : 530 772 870 00032

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3159960

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005706577204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005706577204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SARL ISO RENOVATION

79 RUE DE DOMFRONT  
61100 FLERS

Téléphone : 02 33 65 20 69

Portable : 06 50 54 46 39

Fax :

Site Internet : [www.iso-renovation.fr](http://www.iso-renovation.fr)

E-mail : [contact@iso-renovation.fr](mailto:contact@iso-renovation.fr)

Responsabilité légale :

TOUTAIN CÉDRIC CO-GÉRANT / TOUTAIN LOÏC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	13/11/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	28/09/2023
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	10/10/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/12/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	20/05/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	21/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1